

CHAPITRE 1

La pédagogie, les sciences de l'éducation et la/les didactique(s) Une mise au point épistémologique et disciplinaire

Le propos de ce chapitre introductif est de faire une mise au point épistémologique sur les disciplines au sein desquelles a souvent été évoqué l'enseignement/apprentissage des langues dont le français langue étrangère en examinant leur objet d'étude, leurs orientations disciplinaires et le rapport qu'elles sont susceptibles d'entretenir entre elles. Ainsi, il sera question de la pédagogie, d'abord comme ancêtre de toute didactique puis comme discipline universitaire et de son intégration aux sciences de l'éducation. Cette mise au point portera ensuite sur la position de la didactique du point de vue de sa prise en charge par les sciences de l'éducation. Enfin, il s'agira de distinguer les didactiques disciplinaires dont la didactique des langues vivantes et ses didactiques spécifiques selon le statut de la langue (maternelle, seconde, étrangère).

1.1. La pédagogie

Il est opportun de distinguer ici la place de la pédagogie comme discipline chargée de l'enseignement/apprentissage des disciplines scolaires et des phénomènes éducationnels et considérée comme une toute première orientation disciplinaire de l'enseignement des langues comme nous le verrons au chapitre suivant.

1.1.1. Définitions dictionnairiques

Aujourd'hui, le terme « pédagogie » appartient à un champ sémantique très vaste et regroupe des valeurs diverses. Sur ce point, le recours aux définitions de type dictionnaire est une démarche qui met en évidence les différentes acceptions du terme. Dans le Dictionnaire de didactique des langues dirigé par R. Galisson et D. Coste (1976 : 404-405), il s'agit d'une :

« 1. Discipline qui relève d'une réflexion philosophique et psychologique sur les finalités et les orientations des actions à exercer en situation d'instruction et d'éducation sur (et par) l'enfant et sur (et par) l'homme.

2. Action pratique constituée par l'ensemble des conduites de l'enseignant et des enseignés dans la classe. Le terme de pédagogie peut alors se définir comme choix et mise en œuvre d'une méthode, de procédés et de techniques en fonction d'une situation d'enseignement ».

Dans le dictionnaire de didactique du FLE/S sous la direction de J.-P. Cuq (2003 : 188-189), le terme de pédagogie renvoie a) à la faculté d'expliquer et de faire assimiler des connaissances ou contraintes ; b) à la manière d'enseigner, incluant la méthode et les techniques qui orientent l'action de l'enseignant ; c) à la réflexion sur l'école et l'action éducative qui appartient au domaine de la théorie (pédagogie différenciée, pédagogie en contexte, pédagogie par objectifs), de la technique (pédagogie par ateliers, pédagogie des grands groupes) ; d) à l'action éducative auprès de l'enfant ou de l'adulte.

Ces valeurs diverses sont susceptibles de prêter à confusion comme lorsque pédagogie est comprise comme « méthodologie d'enseignement » ou « méthode » ou encore comme « didactique ». Comme le souligne J.-C. Béacco (2007 : 19), le terme est à distinguer de méthodologie d'enseignement car :

« Le terme est à la fois entendu comme gestion concrète du groupe d'apprenants (organisation de la séance de travail, utilisation de l'espace, climat créé, affectivité, relations interpersonnelles...) et

comme projet surplombant les méthodologies d'enseignement : pédagogie de l'apprentissage autonome, pédagogie du projet, pédagogie de résolution de problème, pédagogie interculturelle... Ces dernières font intervenir des méthodologies d'enseignement mais elles les mobilisent et les intègrent pour des finalités éducatives de "rang supérieur" ».

Dans ce sens, et même modestement, il est utile de situer historiquement la pédagogie pour la placer ensuite dans ses rapports avec l'éducation et son intégration aux sciences de l'éducation devenues la discipline éducationnelle de laquelle elle fait partie de nos jours.

1.1.2. Evolution épistémologique et disciplinaire

Dans un premier temps, et pendant longtemps, la pédagogie¹ a renvoyé à des pratiques empiriques du pédagogue², à des savoir-faire qui s'apprenaient par la pratique et l'imitation des maîtres. Elle a tout d'abord été assimilée à des pratiques empiriques de l'éducation, à un art qui ne tient pas d'un savoir savant transmissible. Pendant longtemps, quand on se référait à l'enseignement/apprentissage des disciplines scolaires³ on parlait de pédagogie. « Au cours des siècles, « pédagogie » apparaît dans la langue française dès la fin du Moyen-Age pour se référer soit aux pratiques du pédagogue soit au discours plus ou moins savant qu'on peut tenir sur elles. [...] Mais il nous semble que dans la plupart des discours ordinaires ou savants, c'est la première acception qui l'emporte » (H. Besse, 1995 : 104).

-
1. D'après le Petit Robert, édition 2009, le terme « pédagogie » qui est d'origine grecque semble remonter à 1495 mais son emploi est répandu au XIXe siècle.
 2. Selon le Petit Robert, édition 2009, le terme dérivé du grec *paidagogos* ayant le sens étymologique de celui qui conduit l'enfant chez le maître, apparaît en français en 1370.
 3. La « discipline scolaire » a pour fonction de transmettre dans le cadre de l'école, les connaissances que le corps social juge utiles à l'instruction et à l'éducation de l'homme et du futur citoyen (R. Galisson et C. Puren, 1999 : La formation en questions, CLE international, Paris : 118).

Au fil du temps, dans une seconde orientation, elle est « manière de réfléchir aux choses de l'éducation » (*op. cit.*). C'est une approche réflexive sur les finalités de l'éducation est son fonctionnement qui tient tant de la tradition philosophique de l'éducation occidentale et de la morale que de l'évolution de la réflexion religieuse et politique.⁴

Dans un troisième temps, à la fin du XIXe siècle, la pédagogie devient une science humaine et sociale. Elle apparaît comme l'application de la sociologie⁵, de la biologie et de la psychologie de l'enfant⁶ (ou psychopédagogie ou pédagogie expérimentée), introduisant dans l'éducation scolaire et face à l'enseignement du maître une participation active des élèves et des groupes⁷. Ensuite, sous la dénomination de pédagogie expérimentale, elle devient objective, précise, quantitative et apporte des preuves par l'étude des questions scolaires sur des échantillons : c'est l'application de la méthode expérimentale aux faits et aux situations d'éducation (G. Mialaret, 1984 : 98).

La pédagogie étant désormais scientifique et englobant les phénomènes éducationnels, elle devient en France, à la fin du XIXème siècle, une discipline universitaire, une « science de l'éducation » où sont développés les fondements philosophiques, moraux et sociaux de la pédagogie.

Terminons cette brève présentation comme nous l'avons initiée, par une définition du mot « pédagogie » donnée cette fois par un spécialiste du domaine. Selon G. Mialaret (2006 : 252-253) «pédagogie peut être utilisée dans quatre sens différents :

- La « pédagogie personnelle », celle de l'enseignant à travers la pratique quotidienne orientée par les instructions officielles, les contenus de l'en-

4. Parmi d'autres, à titre d'exemple, signalons les théories éducatives de Socrate et Platon, de Montaigne, les principes des religions et les idéaux éducatifs des philosophes du XVIIIe siècle ou politiques de la Révolution de 1789, etc.

5. Cette référence à la sociologie renvoie à E. Durkheim pour qui l'éducation est sous les effets des courants sociaux (*Education et sociologie*, Alcan, Paris, 1922).

6. Parmi ses principaux représentants citons les pédagogues du début du XXe siècle : M. Montessori, E. Claparède, C. Freinet, R. Cousinet, etc.

7. Citons entre autres, les pédagogues A. Binet et T. Simon en France, R. Buyse en Belgique, R. Dottrens en Suisse.

- seignement à dispenser, les méthodes à utiliser et l'expérience acquise.
- La « pédagogie suggérée » ou pédagogie officielle par les autorités académiques ou professionnelles (dans le cas de la formation continue, de la formation des adultes).
 - La « pédagogie prescriptive » qui indique ce qu'il faut faire ou pas (discipline normative). Il y a une analyse de ce qui se fait dans la réalité, des « pédagogies personnelles ».

Dans son évolution épistémologique et disciplinaire, la pédagogie, discipline globale des faits et des situations d'éducation, a connu trois courants : la pédagogie comme pratiques empiriques de l'éducation, puis comme approche réflexive/normative de l'éducation, enfin comme une science de l'éducation (ou pédagogie scientifique). Devenue une discipline normative, la pédagogie étudie les modèles relationnels entre l'enseignant et les apprenants ainsi que les actions du milieu et de la situation d'éducation et les actions exercées réciproquement, les méthodes et techniques pédagogiques utilisées.

1.2. Les sciences de l'éducation

1.2.1. Définition

En 1967⁸, à l'occasion de la réforme de l'enseignement supérieur français, l'expression « sciences de l'éducation » se substitua au mot « pédagogie ». Cette substitution correspondait au développement de toutes les disciplines qui étaient en rapport avec l'éducation. A. M. Drouin (1993 : 110) note que les sciences de l'éducation offrent une autre perspective :

« Leur perspective est plus large parce qu'elles intègrent non seulement les diverses branches de la psychologie qui peuvent éclairer les problèmes d'éducation [...], mais aussi la sociologie, les

8. L'arrêté du 11 Février 1967 instituait officiellement une licence et une maîtrise des « sciences de l'éducation », dans G. Avanzini, Introduction aux sciences de l'éducation, Privat, Toulouse, 1992 : 22.

sciences de la communication, la didactique, l'histoire de l'éducation, l'économie de l'éducation, l'étude comparative des systèmes éducatifs, les méthodes d'évaluation, l'étude de l'administration et la philosophie de l'éducation, qui posent la question de fondement, du sens et des finalités de l'éducation ».

Selon G. Mialaret (2006 : 106) :

« Les sciences de l'éducation sont constituées par l'ensemble des disciplines qui observent, étudient, analysent scientifiquement, dans des perspectives différentes mais complémentaires et coordonnées, les situations éducatives, leurs conditions d'existence, leur structure et leur fonctionnement, leur évolution, en utilisant, entre autres, les méthodes et les techniques actuelles des sciences humaines ».

D'après cette définition, les sciences de l'éducation, comme la pédagogie précédemment, ont pour objet d'étude les faits et situations d'éducation abordés cependant sous des approches disciplinaires multiples qui traitent les différents aspects éducationnels. Ainsi, se pose toute la difficulté d'une classification non moins nécessaire cependant.

1.2.2. Taxonomie

G. Mialaret constate qu'il ne peut y avoir de classification unique et que selon le point de vue adopté les classifications diffèrent (2006 : 70). Malgré les difficultés posées par les classifications des sciences de l'éducation, celles-ci, multiples et diverses sont unies par le même phénomène, les faits et situations d'éducation, qui relève de plusieurs approches et légitime leur pluridisciplinarité. La taxonomie proposée à la suite qui est la dernière en date de G. Mialaret (*ibid.* : 71-104), prend en compte les trois fonctions de l'action éducative : prise de décision (le décideur) ; organisation et gestion des situations d'éducation (le gestionnaire-administrateur) ; action éducative exercée (le praticien). Classification des sciences de l'éducation :

- Les sciences qui s'intéressent à l'ensemble de l'éducation (décideurs, gestionnaires, acteurs) : la philosophie de l'éducation, la planification de l'éducation, l'histoire de l'éducation et de la pédagogie, l'éducation comparée, la sociologie de l'éducation, l'ethnologie de l'éducation.

- Les sciences qui sont au service du décideur : la sociologie de l'éducation, l'ethnologie de l'éducation, la démographie scolaire, l'économie de l'éducation et la planification de l'éducation (ces sciences sont aussi utiles à l'administrateur qu'au gestionnaire).
- Les sciences à la disposition du gestionnaire-administrateur : la démographie scolaire, l'économie de l'éducation, l'administration scolaire.
- Les sciences liées à l'action éducative, au service du praticien ou éducateur, à la matière étudiée : la méthodologie de l'éducation, les techniques de l'évaluation, la physiologie de l'éducation, la psychologie de l'éducation, la psychosociologie, les relations éducatives dans le groupe, les sciences de la communication et de l'information, les didactiques qui font appel à un spécialiste de la discipline, un psychologue pour analyser les difficultés éventuelles des élèves et un pédagogue pour la mise en œuvre de la transmission.

Dans cette dernière fonction éducative, une remarque s'impose. Moins négligée que sous la pédagogie, la didactique ou, plus précisément, les didactiques disciplinaires ont été intégrées dans les sciences de l'éducation ; elle est la discipline au service du praticien sous les trois angles suivants : l'organisation du contenu, les opérations psychologiques et la transmission de la matière.

1.3. De la didactique aux didactiques

1.3.1. Du terme à la discipline

Dérivé du grec « didaktikos » qui signifie propre à enseigner ou « didaskein » qui veut dire enseigner, instruire, faire apprendre (R. Legendre, 1988 : 179), le terme fut d'abord employé sous sa forme adjectivale servant à qualifier tout ce qui se rapportait à la transmission du savoir. Aujourd'hui, l'adjectif apparaît dans de nombreuses expressions comme « discours didactique », « ouvrage didactique », « recherche didactique ».

Sous sa forme substantivale au féminin, il apparaît au XVII^e siècle avec J.-A. COMENIUS dans sa Grande Didactique. À propos de son état au XVIII^e et XIX^e siècles, R. Galisson (1989 : 99) souligne que le mot, très en

vogue au XVIIIe siècle tombe en désuétude au XIXe siècle. Au XXe siècle, jusqu'en 1968, le terme apparaît sporadiquement et renvoie à divers emplois comme celui de l'art d'enseigner, de la psychologie appliquée, de la pédagogie expérimentale, de l'enseignement [J.-P. Astolfi et M. Develay, 1989 : 5-6]. C'est dans les années 1970 et 1980 que le terme didactique prend le sens d'une nouvelle discipline : « sa vocation est de définir une nouvelle discipline qui cherche à circonscrire son domaine au carrefour des disciplines reconnues » (R. Galisson et D. Coste, 1976 : 150-151). Ces mêmes auteurs considéraient alors que le terme touchait à l'enseignement des langues mais qu'il était ambigu parce qu'il avait des acceptions diverses : « En Italie et en Suisse, il est synonyme d'une manière tenant à la fois de la psychopédagogie et de la psycholinguistique. En Belgique on le confond avec la pédagogie. Partout ailleurs où il existe il est assimilable à la linguistique appliquée » (*ibid.*). Enfin, en France, parmi les utilisateurs de l'expression didactique des langues, le terme était vu comme un synonyme soit de méthodologie (mise en forme de la matière linguistique fournie par la linguistique appliquée et selon les principes issus de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie pour l'élaboration de manuels pour la classe) soit de linguistique appliquée, discipline charnière⁹ et lieu de synthèse entre les apports de la linguistique, de la psychologie, de la sociologie, de la pédagogie (*ibid.*).

D. Lacombe (1984 : 113) rédige un nouvel article dans une telle orientation, où le terme didactique vise à désigner une science ou un ensemble de disciplines scientifiques liées aux problématiques de l'enseignement. De même, une évolution semblable s'opère au sein des sciences de l'éducation où la didactique est l'un des sous-domaines des sciences pédagogiques, comme il a été vu supra.

Ainsi, c'est dans les années 1980 et 1990 que la didactique s'est imposée et pour la caractériser prenons le point de vue J.-F. Halté (1992) pour qui la didactique est une discipline qui présente trois dimensions :

- épistémologique (réflexion sur les objets d'enseignement et définition des contenus)
- psychologique (rend compte de l'appropriation)

9. Nous y reviendrons infra, au chapitre 2.

- praxéologique (le comment de la transmission, les relations pédagogiques).

1.3.2. La didactique, objet, tendances et concepts

Ici, comme l'indique le titre du paragraphe, nous signalons les points de vue et considérations de didacticiens sur ce en quoi consiste la didactique, sans viser cependant à l'exhaustivité.

D'après E. de Corte et alii (1979 : 18-31), la didactique est la science de l'enseignement et assimile son objet à l'action didactique qui est le processus de l'apprentissage de l'élève guidé par le professeur. Ils distinguent cependant une approche scientifique, la didaxologie et une approche applicationniste, la didactique. Selon G. Mialaret (2006 : 96-98), les problèmes généraux de la didactique se résument à cinq questions en interaction et constitutives de l'essentiel de la didactique :

- 1) Pourquoi ? (objectifs)
- 2) Quoi ? (contenu, programmes)
- 3) A qui ? (l'élève et son apprentissage)
- 4) Comment ? (méthodes et techniques pédagogiques)
- 5) Résultats ? (évaluation des apprentissages).

Cette problématique de la situation éducative ainsi posée a été élargie par l'auteur qui tout en rappelant que les catégories éducatives de l'enseignement sont nombreuses et variées, rajoute la composante de l'enseignant-éducateur (*ibid.* : 127). Toujours dans le souci d'élaborer des modèles descriptifs du champ didactique, citons le modèle de relation dit du « triangle didactique »¹⁰ proposé par R. Legendre comme le modèle SOMA de la situation pédagogique qui regroupe la variable humaine, celle de la discipline et celle de l'environnement (1988 : 515).

10. Des didacticiens comme J.-F. Halté, *La didactique du français*, coll. Que sais-je? n° 2656, PUF, Paris, 1992 : 17-19 ou L. Cornu et A. Vergnioux, *La didactique en questions*, Hachette éducation, Paris, 1992 : 42-44, se servent du triangle didactique pour fixer l'objet de la didactique qui se ramène à trois pôles en relation: les savoirs, l'enseignant, l'apprenant.

Cette situation pédagogique peut être schématisée de la façon suivante :

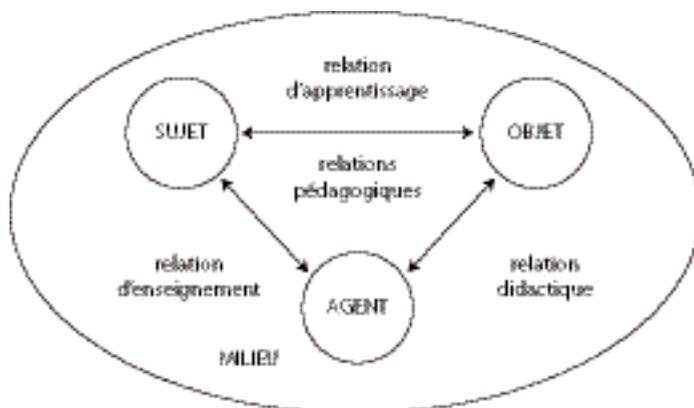


Schéma 1. Le modèle SOMA de la situation pédagogique selon R. Legendre (1988 : 515)

Dans les catégories ci-contre, la relation pédagogique est définie comme les relations d'apprentissage, d'enseignement et didactique dans une situation pédagogique. La relation d'apprentissage concerne l'objet et le sujet ; la relation d'enseignement s'applique au sujet et à l'agent ; la relation didactique renvoyant à l'objet et l'agent. Ce modèle de la situation pédagogique regroupe donc trois variables : la variable humaine, celle de la discipline et celle de l'environnement.

Une application du modèle de R. Legendre à l'étude des grands courants en didactique des langues est celle de C. Germain. D'où le schéma suivant précisé par les composantes apprenant de L2, agent-enseignant et langue-culture. Soulignons l'intégration de la composante, du « Milieu » qui est aujourd'hui encore sous le terme de « contexte » une problématique de la réflexion didactique (schéma 2).

Dans les années 1980 et 1990 l'orientation de la didactique dont celle du français, a privilégié l'objet enseigné, les savoirs, les contenus car comme le souligne J.-F. Halté « didactique comporte toujours l'idée de quelque chose qu'il s'agit d'apprendre. Il y a consensus au moins, parmi la gent didacticienne sur l'importance centrale des savoirs » (1992 : 9). Cette ten-

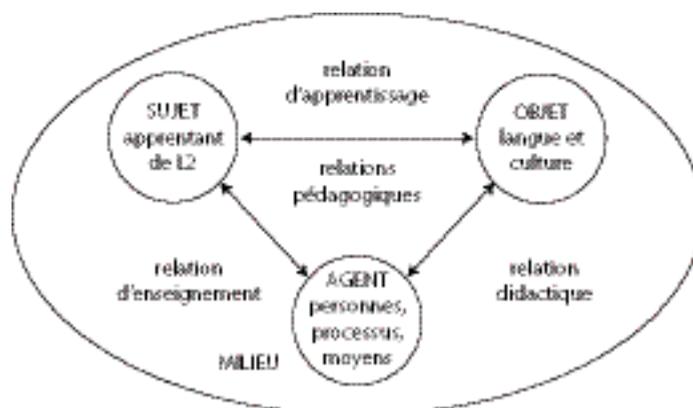


Schéma 2. Situation pédagogique en didactique des langues, au niveau des hypothèses (C. Germain, 1993 : 13)

dance de la didactique qui privilégie la composante des savoirs¹¹ et contenus à enseigner était justifiée par l'existence de didactiques spécifiques et la nature propre à chaque type de savoir didactique. Cependant, le didacticien G. Avanzini (1992 : 61-63) avançait une autre orientation où l'objet de la didactique est l'étude des procédures d'enseignement, les méthodes, l'identification des divers modèles d'organisation et de fonctionnement des élèves. Les méthodes sont constituées de trois composantes de l'acte d'enseignement : les finalités, l'objet enseigné et l'apprenant. Selon cet auteur, privilégier le savoir est privilégier l'instruction au détriment de l'éducation et serait une tendance réductionniste.

1.3.3. Didactique ou didactiques ?

On abordera à présent la pluralité des didactiques en examinant la question de la didactique générale et des autres didactiques.

Nous venons d'examiner la didactique sous l'angle d'un domaine disciplinaire qui assure l'enseignement/apprentissage d'une matière scolaire

11. Rappelons cependant que les savoirs savants sont travaillés pour être enseignés, c'est « la transposition didactique », telle qu'elle est posée par les didacticiens des mathématiques (Y. Chevallard, 1985, La transposition didactique. Du savoir savant au savoir enseigné, Ed. La Pensée sauvage, Paris).

précise. Certains didacticiens retiennent la notion de didactique de discipline car la didactique n'a de sens que par rapport à une discipline donnée et de ce point de vue rejettent la notion de didactique générale, transversale à toutes les matières scolaires, interdisciplinaire. De cette façon, « quand on parle de DDL (didactique des langues), on accepte implicitement l'existence de didactiques portant sur d'autres objets que les langues et aussi l'existence d'une didactique générale [...] qui reste encore largement à construire [J.-P. Cuq et I. Gruca, 2005 : 50].

D'autres didacticiens parmi ceux-ci J.-F. Halté (1992 : 6), L. Cornu et A. Vergnioux (1992 : 42), reconnaissent l'existence d'une didactique générale tout comme celles de didactiques spécifiques.

Les concepts de la didactique générale sont nombreux et nous ne touchons ici que quelques uns qui se retrouvent dans le cas de la didactique des langues et sont la préoccupation des didacticiens de ce domaine. Les concepts de :

- La transposition didactique élaborée en didactique des mathématiques par Yves Chevallard (*op. cit.*) mais adoptée dans le cadre des didactiques des sciences, des sciences physiques, de l'éducation physique, de l'histoire, de la géographie et du français (J.-F. Halté, *ibid.* : 49-50), tout comme dans le cadre d'une didactique générale. Ce concept se réfère à la démarche d'adaptation d'un savoir savant à un savoir enseigné, destiné aux élèves et se retrouve dans le cas de la didactique des langues vivantes sous l'appellation de didactisation, telle qu'elle est définie dans le dictionnaire de didactique du français, langue étrangère et seconde (2003 : 71) :
« La didactisation est l'opération consistant à transformer ou à exploiter un document langagier brut pour en faire un objet d'enseignement. Ce processus implique généralement une analyse pré-didactique, d'essence linguistique, pour identifier ce qui peut être utile d'enseigner ».
- Les pratiques sociales de référence¹², c'est-à-dire les situations, les tâches

12. Concept dû à J. L. Martinand, dans le domaine des sciences et de la technologie « Pratiques sociales de référence et compétences techniques ». Des objectifs pour l'initiation aux sciences et techniques, Berne, Peter Lang, 1986.

et les compétences d'une pratique donnée dans les activités didactiques qui découlent de la transposition didactique. Se référant à ce concept, J.-F. Halté (*op. cit.* : 93) rappelle que « les pratiques sociales de référence renvoient aux pratiques sociales et culturelles des élèves », et moins à des savoirs du monde scolaire qu'à des savoir-faire sociaux. Ce dernier concept ne va pas sans nous rappeler des concepts clés élaborés en didactique des langues étrangères depuis les années 1970 tels que les concepts de « compétence », d'« authenticité » et de « tâches »¹³.

- La situation didactique et le contrat didactique, deux concepts introduits par Guy Brousseau¹⁴ dans le domaine des mathématiques. La situation didactique qui se compose de trois éléments : la matière enseignée, l'apprenant, l'enseignant ou de cinq (les finalités et les circonstances). Le contrat didactique met en jeu les interactions attendues mutuellement par les partenaires en présence dans la situation didactique et en relation avec l'apprentissage d'un savoir. Il concerne donc des règles de conduite, normes et codes implicites et/ou explicites ; il y a rupture de contrat didactique quand certaines règles ne sont pas suivies. Rappelons, les recherches nombreuses réalisées sur les interactions en classe de langue, les ritualisations, les rôles des participants, etc¹⁵.
- Les représentations, concept introduit par Durkheim en sociologie¹⁶ s'est intégré à la didactique et se rapporte aux idées, préjugés ou pas, des apprenants sur la matière qui leur est enseignée, leurs conceptions. La didactique des langues-cultures et la didactique du français langue étrangère ont pris en compte l'importance des représentations de la langue et de l'enseignement-apprentissage dont sont porteurs les parents, les apprenants, les enseignants, etc. (Dictionnaire de didactique du FLE/FLS,

13. cf. le Dictionnaire de didactique du français, langue étrangère et seconde (2003 : 48, 49) et le Cadre européen commun de référence pour les langues (2001 : 234).

14. De l'IREM (l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) de l'Université de Bordeaux. cf. son ouvrage, Fondements et méthode de la didactique des mathématiques, Grenoble, la Pensée sauvage, 1986.

15. Citons, entre autres, les travaux de F. Cicurel, C. Kramsch, Kerbrat-Orecchioni.

16. Durkheim, E. (1922), Education et sociologie, PUF, Paris, 1966.

2003 : 214). C'est également un concept clé dans l'approche interculturelle défendue par bien des spécialistes.

Les concepts que nous venons de poser sont, comme il a été vu, transférables d'une didactique à l'autre et pour cela appartiennent à la didactique générale, ceci étant, pour certains, une preuve de la possibilité de sa constitution.

Comme il a été déjà signalé supra, ce sont les sciences de l'éducation qui ont intégré la didactique des disciplines comme un domaine à part entière pour faire référence à un ensemble de réflexions sur les disciplines scolaires, y compris les langues vivantes étrangères.

1.3.4. Les didactiques disciplinaires

La pluralité didactique se traduit par l'existence de plusieurs didactiques disciplinaires. Pour ce qui est des conjonctures particulières et des facteurs ayant aidé aux débuts de cet essor des didactiques nous retenons : la réintégration des didactiques dans les sciences de l'éducation, les initiatives institutionnelles¹⁷, la réflexion sur les contenus du fait que leur spécificité exige des didactiques spécifiques et la réflexion sur les processus d'apprentissage-constructivisme de Piaget, la psychologie cognitive (J. Boutet, 1988 : 39), la lutte contre l'échec scolaire dans telle ou telle discipline et l'innovation des méthodes et techniques adéquates pour la transmission des savoirs (L. Cornu et A. Vergnoux, *op. cit.* : 33).

D'un côté, il y a les disciplines assimilables à l'acquisition des savoirs transmis par l'école : ce sont les didactiques des mathématiques et des sciences (la physique, la chimie, la biologie, les sciences naturelles...). Tout comme les didactiques des sciences exactes, il y a les didactiques des sciences humaines et sociales : la didactique de l'histoire, celle de la géographie, des sciences sociales, des sciences économiques, de la philoso-

17. Création des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) et d'une UER (Unité d'Enseignement et de Recherche) de didactique des disciplines à l'Université de Paris VII (J.-F. Halté, *La didactique du français, op.cit.* : 10).

phie, de la littérature et de la civilisation, des langues anciennes¹⁸. Cependant, certaines disciplines mettent en jeu des savoir-faire et des savoir-être telles que l'éducation physique, les disciplines artistiques (la musique, la danse, le dessin), les langues vivantes. La spécificité de la didactique des langues, comme le précise F. Cicurel (1988 : 15-23) tient du fait :

- qu'elle n'a pas de discipline objet et que l'apprenant ne s'approprie pas de savoirs construits par des disciplines comme la linguistique ou les études littéraires ;
- que le mode d'appropriation d'une langue est double : l'apprentissage et l'enseignement sont en concurrence avec un mode d'appropriation naturel, l'acquisition, ce qui n'est le cas d'aucune autre discipline scolaire. Notons dans ce sens, l'observation de bon sens de R. Galisson : « Depuis que l'école existe, on sait qu'existent deux voies d'accès à la connaissance des langues : le milieu et... l'école » (1990 : 39). Les acquisitions au langage correspondent à des situations naturelles et des processus spontanés de l'esprit humain alors que l'apprentissage est un processus qui rend compte de l'accès aux langues en situation formelle où les règles sont explicitées et la langue un objet explicite d'apprentissage.

Il existe deux points de vue en ce qui concerne la didactique des langues. Les langues vivantes en vertu des propriétés qu'elles partagent¹⁹ sont aptes à s'orienter vers une didactique transversaliste, fédérative, la didactique des langues ; point de vue partagé par certains didacticiens²⁰. Une autre orientation est celle qui défend les spécificités didactiques, c'est-à-

18. Les langues mortes comme le grec ancien et le latin sont des langues achevées, relèvent de savoirs et ne sont plus des langues de communication comme les langues vivantes.

19. Par exemple, les caractéristiques que Noam Chomsky appelle les universaux linguistiques dans *Aspects de la théorie syntaxique*, Seuil, Paris, 1971 (édition anglaise de 1956). Les langues ont un nombre limité de structures profondes qui génèrent, par des opérations transformatives, un nombre illimité d'autres structures de surface.

20. Nous y reviendrons infra.

dire que, selon la nature des langues vivantes pour l'apprenant et leur statut dans le pays d'accueil où elles sont enseignées, elles font l'objet de didactiques spécifiques. Ainsi, ce sont les trois statuts sociaux des langues qui ont mené aux didactiques spécifiques du même nom.

1.3.5. Statuts sociaux des langues et didactiques spécifiques des langues

1.3.5.1. Les critères de classification

En matière de langues et en ce qui concerne la valeur sociale des langues, il est coutume d'adopter des critères quantitatifs (nombre de locuteurs) et d'extension géographique pour distinguer les grandes langues de communication, comme l'anglais ou l'espagnol, par exemple qui ont un caractère véhiculaire supra-national. Ensuite viennent les langues nationales de moindre diffusion et enfin les petites langues, les langues régionales ou vernaculaires dont le territoire est limité [C. Deprez, 1994 : 28]. Cette classification renvoie à la possibilité de mobilité et de promotion sociale que donne le fait de les parler. Remarquons cependant que la valeur sociale des langues naît aussi de leurs situations d'utilisation, la langue prenant alors une valeur d'usages. Au niveau personnel, chaque individu accorde une valeur personnelle aux langues qu'il parle ou qu'il souhaite parler. Le choix dépend de son vécu. Le statut de la langue résulte donc de la prise en compte :

- des finalités éducatives qui reflètent le système de valeurs de la société ;
- des objectifs des contenus langagiers et culturels visant les savoirs de la matière langue-culture ;
- de la politique linguistique au niveau national (le nombre de langues étrangères obligatoires dans les différents niveaux de l'éducation ; de l'aménagement de son enseignement/apprentissage dans les établissements) ;
- de sa représentation sociale (langue de culture générale, scientifique et technique) et de son utilisation potentielle dans les divers secteurs professionnels.

Selon ces critères, trois statuts sociaux différents interviennent : la langue première, la langue seconde et la langue étrangère.